



Litige suite à une vente immobilière

Par Gwada co

Bonsoir merci d avance pour le retour que vous pourrez faire à mes interrogations.

Nous avons vendu notre maison il y a un an par une agence immobilière, les acquéreurs à ce jour reviennent vers nous en nous reprochant de leurs avoir menti sur nos consommations en gaz (c est une citerne nous n étions pas relié au gaz de ville) selon eux nous avons annoncé une consommation à environ 250 euros par mois, validé par le DPE, eux me disent avoir des factures de 420 euros par mois. Ils demandent un arrangement à l amiable avec participation au prochain remplissage de la cuve. N ayant pas géré la vente de la maison je n' ai aucun souvenir d avoir mentionné un montant précis sur les consommations de gaz par mois. Cette maison nous y avons habité un an et n avons pas eu le temps de évaluer la consommation exacte avec le montant qui s en suit. Monsieur dit avoir contacté le fournisseur de gaz qui leur aurait fourni des factures appuyant un montant de 400, euros par mois qui était effectivement notre cas au départ car on a l habitude de surchauffe étant frileux nous avons ensuite réadapté nos consommations mais pas assez de temps pour avoir l impact sur nos factures.

Aujourd'hui je les ai orienté vers l agence immobilière et monsieur me menace de résolution de la vente et mise en responsabilité avec dommages et intérêts. Ma question de fond est de savoir si ces personnes peuvent avoir une telle démarche sur le sujet des consommations en gaz...?

Bien chaleureusement.